

Délibération n°CA-2020-115 de la séance du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2020 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,
Vu les statuts de l'université de Lille,
Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du 24 septembre 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité avec 28 participants,

APPROUVE l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Lille, le 1^{er} octobre 2020

Le président,

Jean-Christophe CAMART



Projet d'universitarisation de la formation des préparateurs en pharmacie

*Conseil de faculté
8 septembre 2020*



Contexte professionnel

Evolution du métier de pharmacien

- Implication du pharmacien dans prise en charge patient de plus en plus forte : nouvelles missions
 - **Pharmacien référent**
 - **Education thérapeutique**
 - **Entretiens pharmaceutiques**
 - **Bilans partagés de médication (BPM)**
 - **Vaccination**
 - ...
- Forte baisse du volume de préparations réalisées dans beaucoup d'officines au profit d'activités tournées vers la clinique
- L'offre de formation des futurs pharmaciens évolue chaque année pour rester au plus proche de la réalité professionnelle

exemples

- **BPM mise en œuvre 2018 : sujet santé publique 6A et intégration dans maquette enseignement de l'année 2018-2019**
- **Vaccination région pilote 2019 : formation intégrée dans la maquette de formation des 5A en 2019-2020**

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

Contexte professionnel

Evolution du métier de préparateur en pharmacie

- Réalité à l'officine : moins de préparations, plus au contact des patients
- Rôle auprès du pharmacien et au sein de l'officine à redéfinir
 - Soutien du pharmacien dans ses nouvelles missions
 - Développement de nouvelles compétences

Formation actuelle des préparateurs

- 2 ans en alternance
- Basée sur un référentiel établi en 1997 ajusté à la marge
 - Manque d'adéquation entre les études et la pratique professionnelle
 - Référentiel figé peu évolutif
 - Nouvelles missions non abordées
 - Préparations >>> clinique
- Diplôme de niveau 4
 - Formation initiale des apprenants : Bac pro ou Bac
- Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (Arrêté du 2 août 2006)

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

Expérimentation

Cadre de l'expérimentation

- Loi OTSS – Ma Santé 2022

« L'état peut, à titre exceptionnel et pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée universitaire 2020, autoriser l'organisation des formations relevant du titre III du livre VI du code de l'éducation selon les modalités permettant de renforcer les échanges entre les formations, la mise en place d'enseignements en commun et l'accès à la formation par la recherche. »

« Les conditions de mise en œuvre du 1^{er} alinéa du présent article sont définies par voies réglementaires. Elles précisent notamment les conditions d'évaluation des expérimentations en vue d'une éventuelle généralisation. »

« Au cours de la 6^{ème} année de l'expérimentation, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé présentent au Parlement un rapport d'évaluation des expérimentations menées au titre de présent article. »

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

Expérimentation

Cadre de l'expérimentation

- Objectif de l'expérimentation
 - **Organiser des enseignements communs entre plusieurs formations médicales et paramédicales**
 - **Permettre une meilleure articulation des enseignements délivrés par les universités et les établissements associés à ces expérimentations**
- Modalités
 - **Possibilité de se regrouper par voie conventionnelle avec d'autres universités ou avec des établissements de formations paramédicales**

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

Projet expérimentation Hauts-de-France

Acteurs

- Facultés de pharmacie - Universités
 - Faculté de pharmacie d'Amiens – UPJV
 - Faculté de pharmacie de Lille – ULille
- Centres de formation
 - UFA ARCPP Villeneuve d'Ascq
 - CFPPH
 - Lycée Edmond Labbé
 - Lycée sainte Sophie
 - CREF pharmacie

Autres instances impliquées

URPS pharmaciens HdF, inspection EN, ARS, Conseil régional, CHU Lille

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

Répartition des centres de formation des préparateurs en pharmacie dans les Hauts-de-France

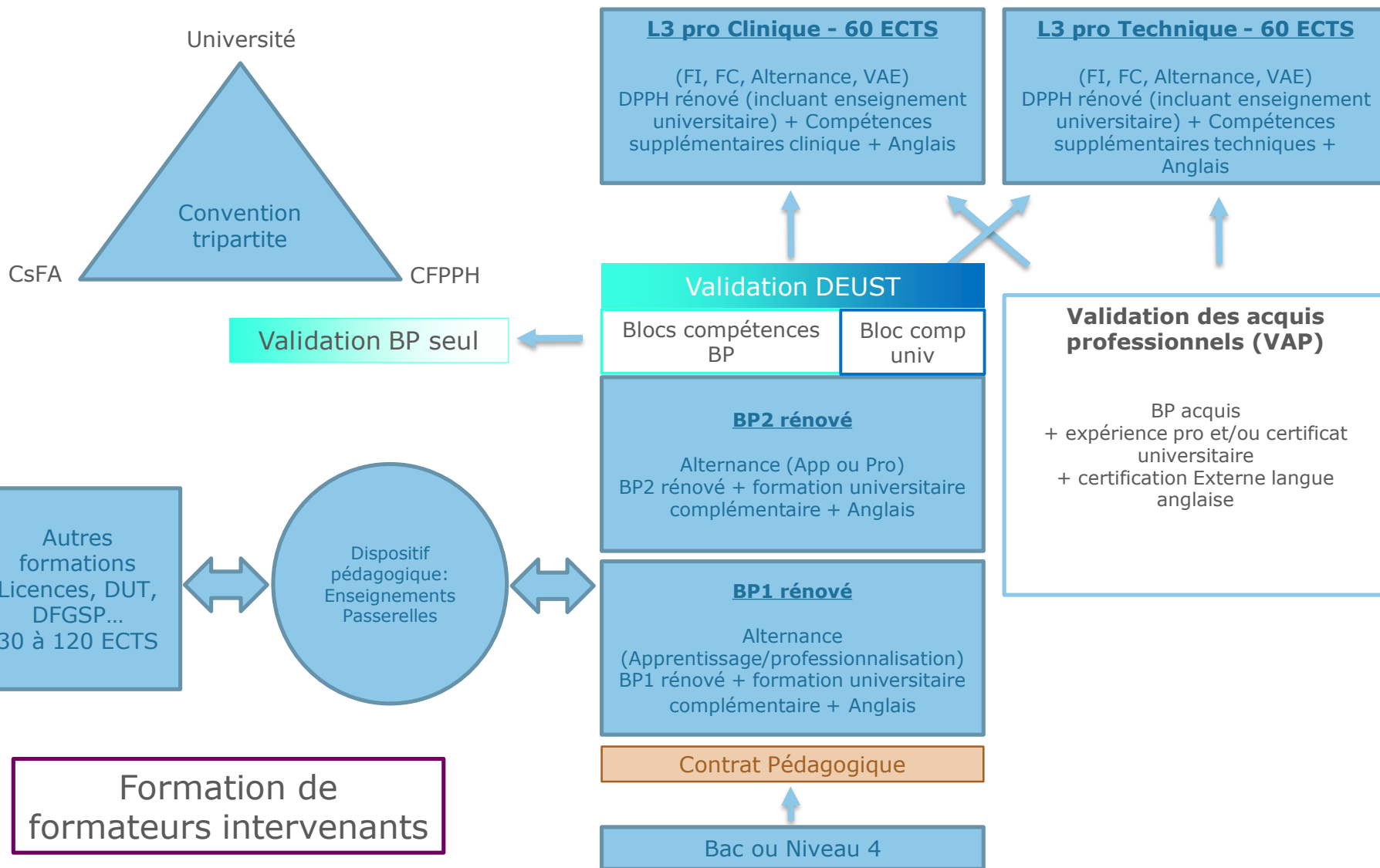


	Centre de formation BP	Effectif 2019
★	ARCPP	320
★	Lycée Edmond Labbé	158
★	Lycée Ste Sophie	nc
★	CREF pharmacie	39

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

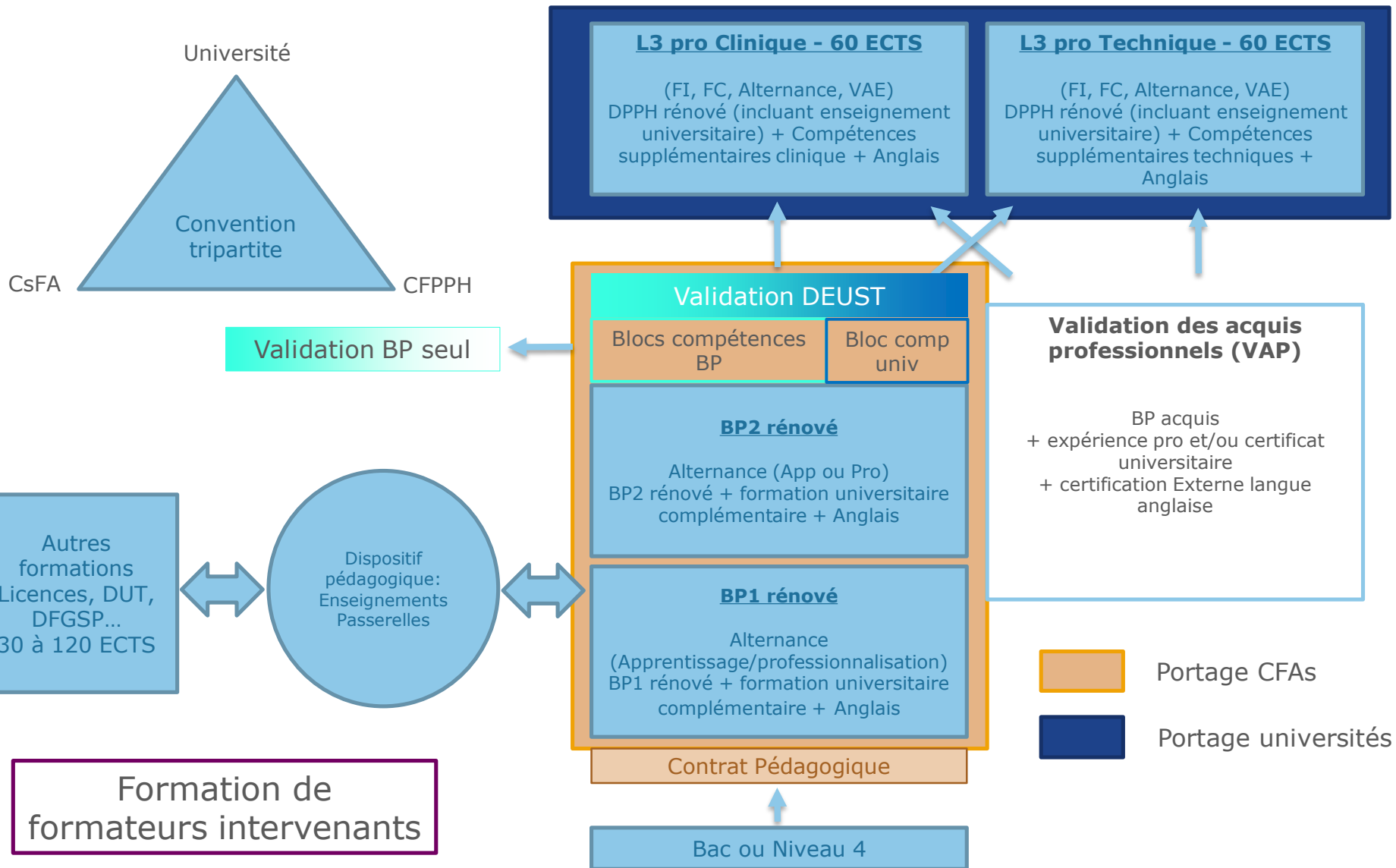
Projet expérimentation Hauts-de-France

Licences Professionnelles de « Assistant Pharmaceutique » ou « Technicien pharmaceutique »



Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

Projet expérimentation Hauts-de-France



Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

Projet expérimentation Hauts-de-France prévision de mise en place

Année 2020-21	Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023
Travail reconstruction 1ere et 2eme années BP	ouverture de la <u>1ere année BP « rénové » + DEUST</u>	ouverture <u>2ème année BP « rénové » + DEUST</u>	<u>BP rénové + DEUST complet</u>
	mise en place de la <u>L3Pro PPH</u> maquettée pour anticiper son évolution		ouverture <u>L3Pro restructurée</u> avec : Option clinique : « assistant pharmaceutique » option technique : « technicien pharmaceutique »
	Travail sur évolution L3Pro PPH et restructuration en spécialisation L3Pro option clinique et technique en fonction évolution BP		



Adaptation Référentiels / Programmes

Formation de préparateur en pharmacie : BP

- BP restructuré en blocs de compétences : environ 400h
 - BCC 1 : Gérer la demande de produits pharmaceutiques et accompagner la personne dans sa prise en charge
 - BCC 2 : Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques
 - BCC 3 : Agir en matière de prévention
 - BCC 4 : Gestion des flux des pharmaceutiques

Travail du programme en groupes de travail comprenant universitaires, formateurs des CFA/UFA, pharmaciens et préparateurs en pharmacie

- Bloc de compétence universitaire : environ 100 h
 - BCC 5 : Appréhender la démarche scientifique et analyser l'information

Lecture critique d'articles scientifiques et grand public, présentation des données, construction d'une réflexion médicale, d'un raisonnement de professionnel de santé par rapport aux enjeux de société

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

Adaptation Référentiels / Programmes

Formation de préparateur en pharmacie hospitalière : PPH

Blocs de compétences	Correspondances ex-UE Arrêté du 02/08/2006 modifié	Compétences attendues
BCC1 : Gérer une demande de produits de santé	1 – 2 – 7 (Médicaments – DM – Gestion des flux)	<ol style="list-style-type: none">1. Interagir avec le patient et ses aidants2. Analyser les demandes de prescriptions3. Dispenser les demandes de produits de santé4. Gérer les flux des demandes de produits de santé
BCC2 : Elaborer et réaliser des opérations pharmaceutiques	4 – 5 – 6 (Préparation – fabrication Radiopharmacie / cytotoxiques /sté)	<ol style="list-style-type: none">1. Identifier les demandes de préparations/fabrications2. Organiser, préparer et adapter les opérations pharmaceutiques3. Contrôler et dispenser les formes et opérations pharmaceutiques réalisées
BCC3 : Assurer la qualité et la sécurisation du circuit des produits de santé en équipe pluriprofessionnelle	3 – 8 (Qualité et Communication – Information)	<ol style="list-style-type: none">1. Assurer la qualité de la prise en charge des produits de santé dans les établissements de santé (cf arrêté 6/04/2011)2. Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins3. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

Adaptation Référentiels / Programmes

Formation de préparateur en pharmacie hospitalière : PPH

- Redécoupage dans les BCC en vue de l'évolution de la L3Pro

BCC 1	Gérer une demande de produits de santé			socle commun	enseignements	parcours	enseignements
C1	sécurisation - logistique			socle commun	achats pharmaceutiques - code des marchés publics approvisionnement : commandes des produits de santé, réception, sérialisation, rangement, stockage, gestion des périmés, entrées sorties de stocks, traçabilité, transport gestion des stupéfiants gestion des MDS législation réserve hospitalière, T2A, autorisations PUI (hors MRP)	Clinique	gestion des anticancéreux gestion des essais cliniques gestion des DMI gestion des ATU gestion des MTI
						technique	Automatisation et circuit du méd, automates, armoires sécurisées.. transport des produits radioactifs
C1	Analyser les demandes de prescriptions			socle commun	réglementation pharmaceutique hospitalière matériaux des DM non tissés et masques ligatures - sutures Ateliers DM : perfuseurs - drappage - habillage stérile gaz médicaux biothérapies Dialyse - insuffrénale	clinique	DM cardiaques - prothèses cardiaques - angioP ... implants ophtalm. DM de l'abord respi - stimulateur - défibrillateur prothèses de renforcement pariétal DM chir vascul - implants orthopédiques - ostéosynthèse DM antiK - stomies - abord digestif - parentéral - urinaire DM de l'ALR celioscopie gastrointerventionnelle
						technique	hygiène au BO - Drappage - Préparations des opérés contrôle en labos : dosage de médicaments

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

Adaptation Référentiels / Programmes

Formation de préparateur en pharmacie hospitalière : PPH

- Restructuration des enseignements et redistribution des heures pour rentrer dans le cadre universitaire L3Pro

Formation actuelle	Projet réforme
1360h formation	60 ECTS
→ 660h enseignements (≈19 semaines)	→ 21 ECTS stage + projets tutorés
→ 700h stage (≈20 semaines)	<ul style="list-style-type: none">• 18 semaines stages• 3 ECTS projets tutorés (≈2,5 semaines)
Soit 39 semaines formation	→ 39 ECTS enseignement
	<ul style="list-style-type: none">• 3 ECTS anglais• 3 ECTS projet perso• Reste 33 ECTS à rerépartir

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

Conventions

Conventions avec chaque CFA

Modalités pédagogiques et organisationnelles du BP/DEUST

Convention avec le CHU (CFPPH)

Modalités pédagogiques et organisationnelles du diplôme PPH/Lpro

En cours d'élaboration avec le soutien de la DFCA

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie

Composition des comités

Comité de pilotage

• Catherine Tedesco	CFPPH	• Aurore Fourdrain	ARS
• Jessica Dieu	CFA Douai	• Marwa Kallel	Ste Sophie
• Hélène Carrié	pharma Lille	• Martine Isidore	UFA ARCPP
• Eric Housieaux	pharma Amiens	• Aurélie Get	CREF pharma
	Conseil régional		URPS Pharmaciens

Comité de perfectionnement

• Bruno Lefevre	CFPPH	• Christophe Poyer	pharmacien
• Véronique Férot	UFA ARCPP	• Hélène Carrié	Pharma Lille
• Claire Pollet	PH – EPSM Lille	• Florence Gosseau	CFA Douai
	CREF pharma		Ste Sophie
	CFA Douai		Pharma Amiens

Conseil pédagogique

• Frédérique Danicourt	PH – CH dunkerque	• Daniel Mascout	Pharma Lille
• M.-L. Vanpeperstraete	CFPPH	• Fabrice Mitoumba	Pharma Lille
• Laurence Govaere	CFA Douai		Ste Sophie
• Julien Celliez	UFA ARCPP		CREF pharma
	Pharma Amiens		préparateur

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie



Avis des instances

- Conseil technique CFPPH **avis favorable reçu**
- ARS **avis favorable reçu**
- Conseil de faculté pharma Lille : **passage le 8 septembre**
- Conseil de faculté pharma Amiens : **passage le 10 septembre**
- CA CREFP : nc
- CA ARCPP : **passage le 8 septembre**
- CA Lycée Edmond Labbé : nc
- CA Lycée Sainte Sophie : nc
- Direction du CHU : **passage codir le 22 septembre**
- CFVU Lille: **24 septembre**
- CA ULille : **1^{er} octobre**
- CFVU Amiens : nc
- CA UPJV : nc

Annexe à la délibération n°CA-2020-115 relative à l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie